



LA RENAISSANCE

ASSEMBLEE GENERALE DU 27 NOVEMBRE 2020

&

VOTE DES RESOLUTIONS EN LIGNE

Procédure « pas à pas »

Compte tenu de l'organisation de cette Assemblée Générale dans les conditions particulières actuelles et du fait que celle-ci se déroule sous forme de visioconférence, nous vous proposons d'organiser les votes à travers un système de « sondages » qui se déroulera au cours de la visioconférence.

Nous vous avons invité à nous faire connaître votre participation à la visioconférence de l'Assemblée Générale avant le 25 novembre 2020.

A cet effet, nous vous avons demandé de nous en faire part en répondant au formulaire en cliquant sur le lien « doodle » figurant sur la convocation que vous avez reçu et pour rappel <https://forms.gle/xRUrgjEQPuTYiKdz5>

Également, il convient de rappeler les termes des statuts et du règlement intérieur de notre association qui s'appliquent en la matière.

Article 9 : L'Assemblée Générale Ordinaire

... .. L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit au moins une fois par an et comprend tous les membres actifs et honoraires de l'association à jour de leur cotisation.

Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués, l'ordre du jour étant inscrit sur les convocations.

Seuls sont convoqués et ont droit de vote les membres actifs ou honoraires à jour de leur cotisation pour l'année en cours.

... .. Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents. L'Assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents.

Règlement Intérieur

Chapitre II – Fonctionnement Article 3 : L'Assemblée Générale

B. Droit de vote

Les membres de plus de 16 ans ont le droit de vote, les membres de 16 ans et moins sont représentés par leur responsable légal.



LA RENAISSANCE

Article 15 : Votes et majorité

Sauf dans le cas où il en est autrement décidé par les statuts ou le règlement intérieur :

- *le vote par correspondance et le vote par procuration ne sont pas permis,*
- *les décisions sont prises à la majorité simple des suffrages valablement exprimés,*
- *ne sont pas pris en considération les abstentions, les votes blancs ni les votes nuls pour le décompte de la majorité.*
- *Sauf pour les élections qui ne peuvent avoir lieu qu'à scrutin secret, l'ensemble des scrutins se déroule à main levée. Toutefois, il peut être décidé, à main levée, à la majorité des 2/3 des voix, de procéder à un vote à bulletin secret. Cette décision n'est valable que pour le vote pour lequel elle a été prise.*

Les candidats sont élus à scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second des suffrages valablement exprimés.

Les candidats sont élus à scrutin secret, à la majorité absolue au premier tour, à la majorité relative au second des suffrages valablement exprimés.

Ainsi ces règles rappelées, ce système de vote entrainera les conséquences suivantes :

- Vous ne pourrez voter qu'une seule fois pour chacune des résolutions qui seront soumises à votre vote. Chaque participant dispose d'une seule voix et de sa propre adresse mail.
- Si vous êtes représentant légal de plusieurs adhérents mineur de 16 ans et moins, il vous appartient de mandater un autre représentant pour participer au vote. Aucun contrôle ne sera opéré sur les mandats, ils sont sous votre responsabilité.
- Les résultats des votes seront validés à la majorité des voix.

Ce système de vote particulier sera validé à la majorité des voix en ouverture de l'Assemblée Générale.

Pour rappel et comme chaque Assemblée Générale, l'ensemble des documents seront consultables sur le site Internet de notre association <http://www.larenaissancegymnastique.fr>

Jeudi 26 novembre, un lien de connexion vous sera envoyé à l'adresse mail indiquée dans le formulaire à l'ensemble des participants.



La Renaissance
Sportifs Zélandais

LA RENAISSANCE

Avant l'Assemblée Générale

▶ Concernant la visioconférence :

La visioconférence se déroulera via l'outil « zoom » : <https://zoom.us/>

Cet outil est disponible sur le web via votre navigateur internet. Il est également disponible sur téléphone à travers des applications mobiles téléchargeables sur les plateformes Android et iPhone.

▶ Concernant vos questions diverses :

Nous vous invitons à envoyer vos questions par courriel à l'adresse mail de l'association avant le 20 novembre : renaissance.ffgym@free.fr

▶ Rejoindre l'Assemblée Générale :

Dix minutes avant le début de l'Assemblée Générale, soit 18h20, en cliquant sur le lien qui vous aura été envoyé par mail le 26 novembre ;

- Si vous avez déjà l'application Zoom : cliquez sur « ouvrir ».
- Si vous n'avez pas l'application Zoom : cliquez sur le bouton « cliquer ici ».

Ne pas activer votre micro cela permet une meilleure réception pour tous les participants et évite les bruits parasites.

▶ S'identifier : indiquer votre nom et votre prénom dans « renommer ».

Pendant l'Assemblée Générale

▶ Concernant la visioconférence :

Poser vos questions : via « converser » (en bas au milieu de votre écran, écrivez votre question et nous y répondrons, soit par écrit soit oralement).

▶ Concernant les votes :

Compte tenu de l'organisation de cette Assemblée Générale dans les conditions particulières imposées par la crise sanitaire actuelle et du fait que celle-ci se déroule « à distance », les votes se dérouleront de la manière suivante :

- Vous ne pourrez voter qu'une seule fois pour chacune des résolutions qui seront soumises à votre vote.
- Chaque participant dispose d'une seule voix.
- Chaque participant dispose de sa propre adresse mail.
- Si vous êtes représentant légal de plusieurs adhérents mineur de 16 ans et moins, il vous appartient de mandater un autre représentant pour participer au vote. Aucun contrôle ne sera opéré sur les mandats, ils sont sous votre responsabilité.
- Les votes se dérouleront via un « sondage qui s'affichera sur votre écran.
- Vous n'aurez qu'à cliquer sur la réponse de votre choix et valider votre vote. Les résultats des votes seront validés à la majorité des voix et seront affichés instantanément sur votre écran.